



ELECTIONS DES REPRÉSENTANT-ES DU PERSONNEL À LA CAP

CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES

VOTER C'EST DÉJÀ RÉSISTER !

Voter pour élire vos représentant-es à la CAP, c'est déjà résister aux politiques d'austérité prétendues incontournables, qui voudraient que les garanties collectives entourant les carrières et les emplois des salarié-es, tant du public que du privé, disparaissent. SUD Culture conteste au quotidien le modèle de travail qu'on nous impose, qui laisse l'individu seul face à son patron, à sa hiérarchie, à son administration.

Voter massivement pour élire vos représentant-es à la CAP, c'est déjà le signe d'une résistance à cette soi-disant modernisation de la fonction publique qui passe par la destruction des services publics et de nos emplois sans améliorer le service aux citoyens.

La CAP est un des piliers sur lequel repose la gestion collective des carrières individuelles, c'est pourquoi il faut défendre cette instance, certes imparfaite, mais qui nous permet d'être plus forts ensemble face à l'administration, notre employeur. Elle permet surtout de ne pas laisser un agent seul face à sa hiérarchie ou l'administration pour régler ses litiges et son déroulement de carrière. Nous ne sommes forts que lorsque nous sommes nombreux et solidaires.

VOTER C'EST DÉJÀ PARTICIPER À LA GESTION DE SA CARRIÈRE !

Voter, c'est avoir le droit de participer par le choix de ses représentant-es à une commission qui voit passer tous les actes concernant notre carrière et qui arbitre tous litiges en découlant. Voter c'est déjà participer en ne laissant pas l'administration et la hiérarchie seuls maîtres de notre destin professionnel.

ET VOTER C'EST DÉJÀ REVENDIQUER !

Voter pour les candidat-es SUD Culture, c'est se reconnaître dans les revendications dont ils sont porteurs. C'est aussi leur confier le mandat de défendre au mieux les intérêts de chaque agent dans la gestion de leur carrière.

ENSEMBLE, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !

Les candidat-es présent-es sur la liste *SUD Culture Solidaires* s'engagent pour :

- **L'équité et la solidarité entre tous les agents.** Les CAP vont malheureusement devenir des instances de plus en plus sollicitées. Nos élu-es **s'engagent** à s'y comporter en véritables représentant-es de **tout le personnel**, pas seulement de dossiers « signalés ». Ils et elles n'ont rien à attendre de l'administration et refusent que l'avenir d'un individu dépende de considérations purement gestionnaires au détriment de l'humain. Leur engagement réel pour les valeurs de Solidaires motive leur combativité et leur indépendance.

- **D'abord la défense du personnel**, pas le partage de miettes. Nous souhaitons rétablir les CAP dans leur rôle de **véritables alternatives aux résolutions hiérarchiques**. Dans la défense des cas individuels, nous mettrons en évidence la situation concrète de l'agent dans son environnement hiérarchique et social. Nous démonterons la mécanique du conflit (identifiant les causes profondes, les responsabilités réelles et, bien sûr, les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument pervers de gestion du personnel.

- **La transparence et l'information de toutes et tous.** L'existence de représentant-es attentifs/ves à la défense des personnels oblige l'administration à débattre et à justifier ses critères d'attribution des promotions ou à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. Nos représentant-es **s'engagent** à rendre publics tous les abus dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat (prime abusive, détachement imposé, blocage de l'administration...).

Tou-tes candidat-es éligibles sont déterminé-es à s'engager et à déployer toute l'énergie ainsi que la disponibilité indispensables pour représenter au mieux leurs collègues, et ce en continuant à exercer leur fonction au sein de leurs services afin de rester au plus près des réalités que nous partageons sur le lieu de travail. Ils et elles pourront continuer le travail déjà entamé.

Ce qui signifie :

→ privilégier le travail en amont de la CAP de préparation des séances par la multiplication des contacts avec les agents concernés

→ informer régulièrement sur le fonctionnement des CAP afin que les agents aient une meilleure connaissance de cette instance pour mieux s'en servir.

CAR LA CAP, C'EST QUOI, AU FAIT?

Être fonctionnaire, c'est occuper un emploi de la fonction publique, mais c'est aussi être titulaire d'un grade dans un corps précis. Et dans le cadre d'une fonction publique de carrière, à chaque corps correspond une Commission administrative paritaire où siègent à parts égales des membres de l'administration et des représentant-es du personnel élu-es.

★ C'est le lieu où se discutent nos évolutions de carrière et donc l'évolution de nos rémunérations à travers les promotions de grade.

★ C'est au sein de cette commission que sont étudiées les demandes de mutation et de détachement qui sont souvent de véritables enjeux sociaux et familiaux et qui ne sont pas sans influence sur nos vies personnelles.

★ C'est aussi dans cette instance que l'on arbitre tous les litiges survenant entre un agent et son administration, que ce soit à la demande de ses supérieurs hiérarchiques (CAP disciplinaire) ou à la demande de l'agent lui-même par le biais des représentant-e-s du personnel : peuvent ainsi être mis à l'ordre du jour des refus abusifs aux demandes de congés ou de formation, des recours sur l'appréciation dans le cadre de l'évaluation annuelle ou tout autre conflit d'ordre professionnel.

La CAP a son mot à dire sur :

La titularisation

Même si pour une grande majorité le passage de leur dossier en CAP n'a été qu'une formalité administrative, pour quelques-uns la présence d'élus du personnel a permis de contrer des rapports défavorables qui auraient conduit à une prolongation de stage, voire une non-titularisation.

L'entretien professionnel

Des recours peuvent être déposés et rencontrer une suite favorable.

La mutation

Qui est toujours compliquée par la baisse de l'emploi public.

La promotion

Le sujet qui fâche le plus en raison de la faiblesse des promotions accordées au regard du nombre d'agents concernés et des dérives clientélistes qui en découlent inévitablement.

La discipline

La CAP est consultée (c'est-à-dire que son avis bien que le plus souvent suivi peut ne pas l'être) sur toutes les demandes de sanction du 2^{ème} et 3^{ème} groupe. C'est-à-dire toute l'échelle des sanctions sauf l'avertissement et le blâme qui sont du 1^{er} groupe.

Mais aussi sur

Les refus de formation, les demandes détachements, demande de mise en disponibilité, toutes les questions d'ordre individuel résultant de l'article 48 de la loi du 11 janvier 1984.

Les élu-es en CAP participent aussi aux commissions de réforme (pour les maladies et accident d'origine professionnelle).

L'ENGAGEMENT ET LES PRINCIPES DÉFENDUS PAR LES CANDIDAT-ES DE LA LISTE

SUD CULTURE

C'est, entre autres :

→ **Défendre tous les agents**, sans clientélisme syndical, sans compromission avec l'administration en recherchant les critères les plus objectifs, quand il s'agit de devoir faire un choix pour les promotions, avancements, mutations, détachements ou mises à disposition, tel que l'ancienneté, l'âge, la dernière promotion, la situation personnelle, etc.

→ **Être le plus disponible possible** auprès de tout agent qui demande un conseil, une aide dans la constitution/argumentation/compréhension d'un dossier concernant sa carrière.

→ **Être transparent** par une diffusion de l'information aux personnels concernés.

ET CES CANDIDAT-ES SONT :

Chargés d'études documentaires Principaux 2^{ème} classe

Titulaires	Suppléant-es
Laure FRANEK DAC Guyane	Sandrine PLATERIER DRAC Picardie
Marie-Dominique PINEL DRAC Bretagne	Gianfranca VEGLIANTE DRAC Franche-Comté

